



Sécurité des biens et des personnes.

La prévention des violences conjugales et intrafamiliales

= une grande cause du prochain mandat

16 % des plaintes pour violences conjugales de l'ensemble du département du Nord émanaient, en 2023, de l'arrondissement de Valenciennes, sur un total de 1847 plaintes.

Notre commune n'échappe pas à cette forme de violence.

Les chiffres de la délinquance fournis mensuellement par la Police Nationale témoignent d'une hausse du nombre de faits, en 2025.

« Et même s'il n'y en avait qu'un, c'est déjà trop ! »

L'agglomération mène une politique volontariste de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales : financement de dispositifs d'hébergement et d'accompagnement des victimes et des auteurs de violences conjugales ; présence d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie permettant d'accompagner les victimes de violences conjugales.

La création, en 2023, d'un laboratoire de lutte contre les violences conjugales à l'échelle de l'arrondissement de Valenciennes vise **des objectifs que nous partageons** :

- Un meilleur accompagnement des victimes de violences conjugales, adultes et enfants, avec l'ouverture d'un accueil de jour en janvier 2026 ;
- Une prise en charge des auteurs de violences conjugales afin d'éviter la récurrence ;
- La mise en place de formations à destination des professionnels afin de mieux repérer et accompagner le public ;
- La prévention des violences dès le plus jeune âge afin de ne plus reproduire les schémas de violences souvent normalisés grâce à un travail en étroite collaboration avec l'Education Nationale.

✓ **La lutte contre la violence envers un conjoint ou un enfant doit être notre combat**

✓ **Nous nous engageons à relayer et à faire vivre localement les dispositifs de prévention et d'accompagnement mis en œuvre par le Parquet, la Police et Valenciennes Métropole.**

“ Nous sommes à l'écoute de vos besoins, aujourd'hui, et nous le serons demain...”